

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidence

*Mme Sophie Thiébaud
Arrondissement Le Sud-Ouest*

Membres

*M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Achatsic
– Cartierville*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 19 avril 2021

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE214338001**

**Conclure quatre (4) ententes-cadres avec la firme
Matériaux Paysagers Savaria Itée pour la fourniture
et la livraison sur demande de mélanges de terre,
sable et compost, pour une durée de trente-six (36)
mois, incluant une (1) option de prolongation -
Montant estimé de l'entente 2 798 237,04 \$ - Appel
d'offres public 20-18551 - (2 soumissionnaires).**

“Original signé”

Karine Boivin Roy
Présidente

“Original signé”

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE214338001

Conclure quatre (4) ententes-cadres avec la firme Matériaux Paysagers Savaria ltée pour la fourniture et la livraison sur demande de mélanges de terre, sable et compost, pour une durée de trente-six (36) mois, incluant une (1) option de prolongation - Montant estimé de l'entente 2 798 237,04 \$ - Appel d'offres public 20-18551 - (2 soumissionnaires).

À sa séance du 31 mars 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe :
 - o *l'adjudicataire est le seul soumissionnaire conforme (Lot 1).**

Le 7 avril, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'approvisionnement ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ces 4 ententes-cadres avec la firme Matériaux Paysagers Savaria ltée pour la fourniture et la livraison sur demande de mélanges de terre, sable et compost, pour une durée de 36 mois.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que ce contrat était octroyé au même contractant depuis quinze ans et qu'un exercice de révision et de mise à jour du devis, qui n'avait pas été actualisé depuis 15 ans, a été préalablement fait à cet appel d'offres en raison de l'insatisfaction importante relativement à la qualité des différents produits et afin de mieux répondre aux besoins des unités d'affaires qui ont évolué. En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 48 jours et a permis de recevoir 2 soumissions, dont une seule conforme. Au terme du processus, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 6,5% défavorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires concernant les raisons de la non conformité du deuxième soumissionnaire, il a été répondu que ce dernier a omis de fournir un prix pour un des lots.

Au terme de ses délibérations, la Commission salue la mise sur pied du comité d'experts pour effectuer la révision du devis. Il s'agit d'un processus rigoureux qui mérite d'être félicité parce qu'il vise l'amélioration de la qualité des produits et la satisfaction de la Ville.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe :*
 - *l'adjudicataire est le seul soumissionnaire conforme (Lot 1).*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE214338001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.